

SUBVENTIONS 1974 - n° 656

Sur proposition de M. Pierre HENRY, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue les subventions suivantes pour l'année 1974 :

ASSOCIATION FAMILIALE	2 400 F.
BUREAU D'AIDE SOCIALE	2 000
CAPEMM	750
COMITE D'EXPANSION	3 000
ECOLE PUBLIQUE	100
JEUNESSE AU PLEIN AIR	250
TIMBRE ANTITUBERCULEUX	200
ASSOCIATION AIDE AUX ENFANTS INFIRMES	100
CANCER	50
FONDATION RECHERCHE MEDICALE FRANCAISE	200
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	1 500
PUPILLES SAPEURS POMPIERS DE FRANCE	280
ASSOCIATION SPORTIVE	1 500
MJC	3 500
VMEH	500

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657 du budget primitif 1974.